

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 06938

Numéro SIREN : 421 065 251

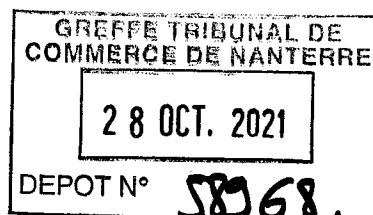
Nom ou dénomination : AEL

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2021 sous le numéro de dépôt 58968

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA RÉGION PARISIENNE
ET À LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

15 RUE THÉODORE DE BANVILLE
75017 PARIS

TELEPHONE : 01 58 22 27 60
TELECOPIE : 01 45 22 18 61



H A U S S M A N N A U D I T C O N S U L T A N T S

SAS A.E.L.

Au capital de 250.000 Euros

**10-12 Boulevard Louise Michel
92230 GENNEVILLIERS
RCS NANTERRE 421 065 251**

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Sur l'exercice clos le 31 Décembre 2020

SAS AEL

Exercice clos le 31 Décembre 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

SAS A.E.L.
10-12 Boulevard Louise Michel
92230 GENNEVILLIERS

Au capital de 250.000 Euros

RCS NANTERRE 421 065 251

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2020

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **A.E.L** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

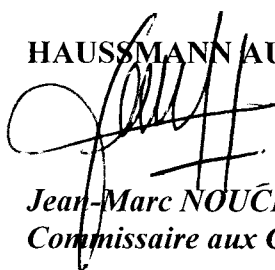
informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris,

Le 11 juin 2021

HAUSSMANN AUDIT CONSULTANTS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Nouchi', is written over the printed name and title.

Jean-Marc NOUCHI
Commissaire aux Comptes

SAS A.E.L.

Au capital de 250.000 €uros

**10-12 Boulevard Louise Michel
92230 GENNEVILLIERS
RCS NANTERRE 421 065 251**

Etats de Synthèse

Au 31 Décembre 2020

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	19 975	16 412	3 564	3 905
Fonds commercial	30 000		30 000	30 000
Autres immobilisations incorporelles	445 000		445 000	445 000
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	32 670	32 670		
Autres immobilisations corporelles	169 182	129 108	40 074	20 522
Immob. en cours / Avances & acomptes				27 500
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	3 050 428	803 721	2 246 707	1 553 048
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	100 196		100 196	99 768
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 847 451	981 910	2 865 540	2 179 743
Stocks				
Matières premières et autres approv.	19 270		19 270	
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	74 010	64 298	9 712	10 848
Marchandises	1 700 820	803 673	897 147	648 254
Créances				
Clients et comptes rattachés	412 369	50 807	361 562	328 244
Fournisseurs débiteurs	298		298	59 845
Personnel				47
Etat, Impôts sur les bénéfices				51 368
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	8 409		8 409	14 993
Autres créances	18 119		18 119	18 285
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 313 146		1 313 146	1 458 232
Charges constatées d'avance	54 017		54 017	128 460
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 600 457	918 778	2 681 680	2 718 576
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	7 447 908	1 900 688	5 547 220	4 898 318

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	250 000	250 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	25 000	25 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 252 450	2 090 725
Résultat de l'exercice	152 313	661 724
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 679 763	3 027 450
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	2 304 938	1 402 557
<i>Découverts et concours bancaires</i>	2 524	2 977
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 307 462	1 405 534
Emprunts et dettes financières diverses	3 551	3 039
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	326 961	289 850
<i>Personnel</i>	25 367	27 192
<i>Organismes sociaux</i>	41 649	28 135
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	4 600	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	7 495	1 346
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	108 198	57 457
Dettes fiscales et sociales	187 309	114 130
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	42 174	58 060
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	2 867 457	1 870 614
Ecart de conversion - Passif		255
TOTAL PASSIF	5 547 220	4 898 318

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	4 511 685	95,76	5 856 058	96,54	-1 344 373	-22,96
Production vendue	199 902	4,24	209 784	3,46	-9 882	-4,71
Production stockée	133		-154		286	-186,41
Subventions d'exploitation			5 425	0,09	-5 425	-100,00
Autres produits	798 257	16,94	803 135	13,24	-4 878	-0,61
Total	5 509 977	116,95	6 874 249	113,33	-1 364 272	-19,85
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	3 042 704	64,58	3 614 197	59,58	-571 493	-15,81
Variation de stock (m/ses)	-342 555	-7,27	161 104	2,66	-503 659	-312,63
Achats de m.p & aut.approv.	48 879	1,04	15 340	0,25	33 539	218,63
Variation de stock (m.p.)	-19 270	-0,41			-19 270	
Autres achats & charges externes	1 113 129	23,63	1 421 255	23,43	-308 127	-21,68
Total	3 842 886	81,56	5 211 896	85,92	-1 369 010	-26,27
MARGE SUR M/SES & MAT	1 667 091	35,38	1 662 352	27,41	4 738	0,29
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	52 833	1,12	42 747	0,70	10 086	23,59
Salaires et Traitements	287 500	6,10	373 401	6,16	-85 902	-23,01
Charges sociales	112 124	2,38	136 689	2,25	-24 565	-17,97
Amortissements et provisions	894 712	18,99	786 146	12,96	108 565	13,81
Autres charges	12 390	0,26	29 366	0,48	-16 975	-57,81
Total	1 359 559	28,86	1 368 350	22,56	-8 791	-0,64
RESULTAT D'EXPLOITATION	307 532	6,53	294 002	4,85	13 530	4,60
Produits financiers	126 126	2,68	528 293	8,71	-402 167	-76,13
Charges financières	205 962	4,37	57 233	0,94	148 729	259,87
Résultat financier	-79 836	-1,69	471 060	7,77	-550 896	-116,95
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	227 696	4,83	765 062	12,61	-537 366	-70,24
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	6 370	0,14	20 934	0,35	-14 564	-69,57
Résultat exceptionnel	-6 370	-0,14	-20 934	-0,35	14 564	-69,57
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	69 013	1,46	82 404	1,36	-13 391	-16,25
RESULTAT DE L'EXERCICE	152 313	3,23	661 724	10,91	-509 411	-76,98

COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.E.L.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 5 547 220 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 152 313 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/04/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

3 ans

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement, et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus, et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts et coûts des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Les coûts d'emprunts engagés pour l'acquisition ou la production d'un stock sont déduits en charges.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Règles et méthodes comptables

- Taux d'actualisation : 0,34 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2013

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

L'évènement Covid-19 a contraint la société A.E.L. à être fermée sur décision administrative pendant une partie de l'année 2020. Cette fermeture est la cause de la baisse du niveau d'activité de l'exercice 2020 par rapport à celui de l'exercice précédent. La baisse des résultats de l'exercice 2020 en est la conséquence directe.

Toutefois, cet événement ne remet pas en cause la valeur du fonds de commerce de la société.

Par ailleurs, la société a pu bénéficier de prêts garantis par l'état pour un montant total de 1.050.000 euros qu'elle prévoit de rembourser sur quatre ans à compter de l'année 2022.

La société a également eu recours au chômage partiel.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	30 000			30 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	464 975			464 975
Immobilisations incorporelles	494 975			494 975
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	32 670			32 670
- Installations générales, agencements aménagements divers	82 716	27 500		110 216
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	57 633	1 333		58 966
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	27 500		27 500	
Immobilisations corporelles	200 519	28 833	27 500	201 852
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 237 207	813 221		3 050 428
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	99 768	428		100 196
Immobilisations financières	2 336 975	813 649		3 150 623
ACTIF IMMOBILISE	3 032 469	842 482	27 500	3 847 451

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		28 833	813 649	842 482
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		28 833	813 649	842 482
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		27 500		27 500
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		27 500		27 500

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2020
Éléments achetés	30 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	30 000

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
LUMA ISRAEL 45100 HOD HASHARON	10 000		100,00	
CREA CONCEPT UK 99999 LONDRES	1	1	100,00	
AEL CREA FASHIONS 10018 NEW YORK	17 678		100,00	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS CREA CONCEPT EUROPE 75116 Paris	200 000	-41 214	50,00	-239 453
NETZAH V.H.B. Ltd 5252204 Ramat Gan	2 512		25,00	

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	27 679	27 679	511 817		110 531
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	1 700 628	896 907	810 302		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 071	341		16 412
Immobilisations incorporelles	16 071	341		16 412
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	32 670			32 670
- Installations générales, agencements aménagements divers	67 751	6 311		74 062
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	52 076	2 970		55 046
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	152 497	9 281		161 777
ACTIF IMMOBILISE	168 567	9 622		178 189

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 915 527 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 322 120		1 322 120
Prêts			
Autres	100 196		100 196
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	412 369	412 369	
Autres	26 826	26 826	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	54 017	54 017	
Total	1 915 527	493 211	1 422 316
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
INTERETS COURUS CCE	10 108
INTERETS COURUS ISRAEL	83 799
INTERETS COURUS NETSAH	194
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	56 585
PRODUIT A RECEVOIR	15 806
Total	166 492

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 867 971 euros.

Provision sur stocks:

La provision pour dépréciation des stocks est calculée selon le principe suivant:

- collection 2019 : 10 %
- collection 2018 : 30 %
- collection 2017 : 30 %
- collection 2016 : 50 %
- collection 2015 : 50 %
- collection 2014 : 70 %
- collection 2013 : 70 %
- collections antérieures : 90 %

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 250 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 500,00 euros.

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 867 457 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	2 524	2 524		
- à plus de 1 an à l'origine	2 304 938	208 759	1 983 679	112 500
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	3 551	3 551		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	326 961	326 961		
Dettes fiscales et sociales	89 106	89 106		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	140 377	140 377		
Produits constatés d'avance				
Total	2 867 457	771 278	1 983 679	112 500
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 050 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	147 619			
(**) Dont envers les associés	98 203			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FNP	86 595
BANQUE INTERETS COURUS	2 524
INT. COURUS S/EMPRUNT	2 923
DETTES PROVIS. CONGES PAY	25 333
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS	9 880
ETAT - AUTRES CHARGES À P	3 178
TAXE D APPRENTISSAGE	654
TAXE S/ VEHICULE SOCIETE	5 054
TAXE DE L HABILLEMENT	24
Total	136 164

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES AVANCE	54 017		
Total	54 017		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis		19 381	19 381
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	879 399	3 632 286	4 511 685
Produits des activités annexes	47 803	132 718	180 521
TOTAL	927 202	3 784 384	4 711 586

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 8 000 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	102 459
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	102 459
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				182 468	182 468
Cumul exercices antérieurs				103 399	103 399
Dotations de l'exercice				36 494	36 494
Amortissements				139 892	139 892
Cumul exercices antérieurs				94 801	94 801
Exercice				33 967	33 967
Redevances payées				128 768	128 768
A un an au plus				33 967	33 967
A plus d'un an et cinq ans au plus				8 492	8 492
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				42 459	42 459
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				60 000	60 000
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				60 000	60 000
Montant pris en charge dans l'exercice				33 967	33 967

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 26 554 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

A.E.L.
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 250.000 euros
10-12 Boulevard Louise Michel
92230 GENNEVILLIERS
RCS NANTERRE 421 065 251

Copie certifiée conforme

**RAPPORT DE GESTION L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021 SUR LES
OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Chère actionnaire,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2020, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toute information quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers ont été arrêtés dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ACTIVITE DE L'EXERCICE

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires hors taxes qui s'est élevé à 4.711.586 euros, contre 6.065.842 euros pour l'exercice précédent, représentant une diminution d'environ 22% par rapport à l'exercice précédent.

Notre marge brute globale s'élève à 1.967.807 euros représentant 41,7% du chiffre d'affaires hors taxes contre une marge brute globale de 2.251.561 euros pour l'exercice précédent, soit 37% du chiffre d'affaires hors taxes.

Les charges externes s'élèvent à 1.098.974 euros contre 1.397.769 euros au titre de l'exercice précédent.

Les frais de personnel, y compris les charges sociales, sont passés de 510.090 euros à 399.623 euros, soit une diminution de 21%, par rapport à l'exercice précédent.

Il a été procédé à des dotations aux amortissements pour 9.622 euros contre 5.660 euros pour l'exercice précédent.

Les provisions ont, quant à elles, été dotées pour un montant de 885.090 euros, contre 780.486 euros pour le précédent exercice.

Les reprises de provisions sur actifs circulants s'élèvent à 779.185 euros contre 758.377 euros pour l'exercice précédent.

L'ensemble des produits et des charges d'exploitation dégage un résultat d'exploitation de 307.532 euros contre un bénéfice d'exploitation 294.002 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le résultat financier accuse une perte financière de 79.836 contre un bénéfice de 471.060 euros, au titre de l'exercice précédent.

La perte exceptionnelle s'élève à 6.370 euros contre une perte exceptionnelle de 20.934 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et des charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit par un bénéfice net comptable de 152.313 euros.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice comptable de 152.313,07 euros, que nous vous proposons d'affecter au crédit du compte report à nouveau.

ANALYSE DE LA SITUATION PATRIMONIALE

Le fonds de roulement est positif de 2.119.161 euros, il a diminué de 131.103 euros par rapport au précédent exercice.

Cette situation résulte de la différence entre les ressources dégagées au cours de l'exercice et les emplois effectués.

Ainsi, durant l'exercice, les principales ressources ont été les suivantes :

- Capacité d'autofinancement	281.497 euros
- Souscriptions d'emprunts PGE.....	1.050.000 euros

Les principaux emplois ont été les suivants :

- Augmentation d'immobilisation	814.981 euros
- Distribution de dividendes	500.000 euros
- Remboursement d'emprunt	147.619 euros

La trésorerie nette est positive de 1.310.622 euros, contre une trésorerie nette positive de 1.455.255 euros à la clôture du précédent exercice.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le début de l'exercice , notre niveau d'activité a été nettement impacté par la crise sanitaire.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Notre activité se poursuit sans bureau de style et sans recherche et développement.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément à l'article L. 441-6-1 alinéa 1 et à l'article D. 441-4 du code de commerce, il est joint en annexe un tableau indiquant la décomposition des délais de paiement des fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

IDENTITE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce, nous mentionnons l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

Madame Margalith BITTON

490 actions sur 500

Monsieur Victor BITTON

10 actions sur 500

ACTIVITE DES FILIALES

SAS CREA CONCEPT EUROPE

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société CREA CONCEPT EUROPE a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 583.899 euros et une perte de 239.453 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

Exercice	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement
2020	500.000 euros	500.000 euros
2019	430.000 euros	430.000 euros
2018	298.200 euros	298.200 euros

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du C.G.I., nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

EVOLUTIONS PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte tenu de l'épidémie de Covid-19, nous ne prévoyons pas, pour l'exercice en cours, une nette augmentation du niveau d'activité tant pour notre société que pour celles de nos filiales.

CONCLUSIONS

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Présidence pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le Président
Victor BITTON

Conformément aux dispositions des articles L.411-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons que le solde des dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs s'élève à la clôture des deux derniers exercices :

		Article D. 441 I.- 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				Article D. 441 I.- 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement											
Nombre de factures concernées											
Montant total des factures concernées H.T.		44 039,30	60 194,98	115 016,50	21 115,00	240 365,78	116 937,12	83 291,18	67 157,08	4 570,26	271 955,64
Pourcentage du montant total des achats H.T. de l'exercice		18%	25%	48%	9%	100%					
Pourcentage du chiffre d'affaire H.T. de l'exercice							43%	31%	25%	2%	100%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre des factures exclues		N/A					N/A				
Montant total des factures exclues		N/A					N/A				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		☐ Délais contractuels : Comptant, 3 jours, 7 jours, 10 jours, 14 jours, 21 jours, 30 jours, 45 jours, 60 jours ☐ Délais légaux : 30 jours					☐ Délais contractuels : Comptant ☐ Délais légaux : N/A				

A.E.L.
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 250.000 euros
10-12 Boulevard Louise Michel
92230 GENNEVILLIERS
RCS NANTERRE 421 065 251

Copie certifiée conforme

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

Les actionnaires de la Société A.E.L., société par actions simplifiée au capital de 250.000 euros divisé en 500 actions de 500 euros chacune, dont le siège social est situé 10-12 Boulevard Louise Michel 92230 GENNEVILLIERS, ont tenu au siège social, une assemblée générale ordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Victor BITTON, Président.

Monsieur Jean Marc EL NOUCHI de la Société HAUSSMANN AUDIT CONSULTANTS, Commissaire aux Comptes est absent et excusé.

Le président constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés possèdent au moins la moitié des actions, et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée,

La feuille de présence,
L'inventaire des valeurs actives et passives de la société,
Le Rapport de Gestion du Président,
Les Rapports du Commissaire aux Comptes,
Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Le président déclare que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, le rapport de gestion de la présidence et les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce,
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes,
- Pouvoir pour formalités.

Le président donne lecture du rapport de gestion de la présidence, ainsi que des rapports du commissaire aux comptes.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées, puis la discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que toutes explications complémentaires fournies oralement, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion de la présidence et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2020, tels qu'ils sont présentés.

L'assemblée générale approuve en conséquence, les actes de gestion accomplis par le président au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait, et donne quitus entier et sans réserve au président de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve la proposition d'affectation du résultat telle qu'elle lui a été présentée par le président et décide en conséquence, d'affecter le bénéfice s'élevant à 152.313,07 euros au crédit du compte report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons le montant des dividendes mis en paiement depuis la constitution de la société :

Exercice	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement
2020	500.000 euros	500.000 euros
2019	430.000 euros	430.000 euros
2018	298.200 euros	298.200 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce, déclare approuver les termes dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que les mandats des commissaires aux comptes, étant venus à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui s'est tenue ce jour, statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, décide de renouveler, pour une durée de trois exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

- en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

La SARL HAUSSMANN AUDIT CONSULTANTS
Représentée par Monsieur Jean Marc EL NOUCHI
Dont le siège social est situé 15 Rue Théodore de Banville 75017 PARIS
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris
sous le numéro RCS PARIS 418 049 433

- en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant :

La SARL CABINET SKORNIK
Représentée par Monsieur Michaël SKORNIK
Dont le siège social est situé 6 Rue Anatole de la Forge 75017 PARIS
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris
sous le numéro RCS PARIS 451 610 281

Monsieur Jean-Marc EL NOUCHI, représentant la société HAUSSMANN AUDIT CONSULTANTS, et Monsieur Michaël SKORNIK, représentant la société CABINET SKORNIK, ont déclaré accepter les fonctions qui viennent de leur être à nouveau confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités de publicité et de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par les actionnaires présents ou représentés.

ARTEX

EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSARIAT AUX COMPTES

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NANTERRE

4, Rue Pablo Neruda
92000 NANTERRE

Paris, le 20 octobre 2021

Recommandé A.R N°1A 170 007 6650 8

Nos Réf : SD/211019
Dossier : SAS AEL
10-12 Boulevard Louise Michel
92230 GENNEVILLIERS
Objet : Dépôt des Comptes
Exercice clos au 31 décembre 2020

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de trouver ci-joint aux fins de dépôt, les documents concernant les comptes de la société ci-dessus référencée, pour l'exercice clos le **31 décembre 2020**, à savoir :

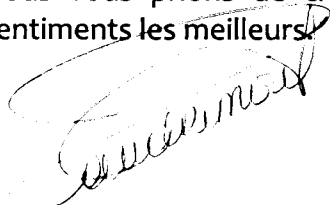
- 1 exemplaire de l'A.G.O. annuelle,
- 1 exemplaire du Rapport de Gestion,
- 1 exemplaire du Rapport des Commissaires aux Comptes.

A cet effet, vous trouverez également ci-joint, un chèque de **45,20 euros**.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser le récépissé de dépôt correspondant.

Dans cette attente,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Greffier, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.


Séverine DANDRIMONT

155 BOULEVARD HAUSSMANN
75008 PARIS
TEL : 01 45 63 20 22
01 45 63 20 70
FAX : 01 45 63 20 44
www.artex.fr

ERIC SADOUN
MARC NAPARSTEK

Experts Comptables
Commissaires aux Comptes